

## Termes de références pour les services d'un prestataire individuel (IC)

**Projet :** Elaboration d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et des connaissances traditionnelles associées en conformité avec la Convention sur la diversité biologique et son Protocole de Nagoya en Algérie (APA).

### I. INFORMATION GENERALE

<i>Intitulé de la mission :</i>	<b>Expert national en Ressources Génétiques et en dialogue avec les institutions nationales de recherche (EN3)</b>
<i>Référence :</i>	IC 002/2017
<i>Type de contrat :</i>	<input type="text" value="Individual Contract"/>
<i>Durée du contrat :</i>	26 semaines.
<i>Durée de la mission :</i>	26 semaines réparties sur 48 mois.
<i>Lieu :</i>	Alger et autres wilayas (Algérie).
<i>Date prévue de début :</i>	Dès que possible.
<i>Superviseur:</i>	Sous la supervision de l'Analyste au programme du PNUD et du Directeur National du Projet, l'expert national en Ressources Génétiques et en dialogue avec les institutions nationales de recherche, collabore activement avec le Coordinateur National du Projet et le Conseiller Technique en Chef du projet.

### II. CONTEXTE DU PROJET

Le Gouvernement de l'Algérie pilote un projet pour l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et des connaissances traditionnelles associées en conformité avec les dispositions de la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Nagoya, en Algérie. Ce projet bénéficie du financement du FEM, avec un cofinancement du PNUD et du Gouvernement Algérien.

De par sa taille et son emplacement géographique, l'Algérie est un pays important en termes d'écosystèmes et de diversité des espèces. Ceci en fait un pays attrayant pour les bio prospections, et fournit un potentiel à explorer pour la création de nouvelles richesses et favoriser le développement, conformément à la nouvelle stratégie nationale révisée pour la diversité biologique (SPANB).

La Convention sur la diversité biologique (CDB), dans son article 15, vise à définir le droit international sur la relation entre les fournisseurs et les utilisateurs des ressources biologiques et génétiques. Dans ce contexte, un régime d'accès et de partage des avantages (APA) représente une occasion pour renforcer considérablement les objectifs et les mesures de conservation de la biodiversité, en permettant la création de ressources additionnelles pour l'utilisation durable. Cependant, l'Algérie ne dispose actuellement que d'une ébauche d'un cadre juridique non fonctionnel qui régit la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques en particulier.

En effet, en 2014, une Loi-cadre sur les ressources biologiques a été adoptée, mais l'absence de textes d'application constituant un cadre réglementaire d'APA national cohérent n'a pas permis l'utilisation des RG et le partage des avantages. Aussi, un régime d'APA efficace doit être développé, suite à une large consultation avec les parties prenantes, devant faciliter l'accès aux ressources génétiques et permettre le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation durable au profit de la biodiversité et des fournisseurs de ces ressources.

Le développement de ce cadre juridique et institutionnel exige la mise en œuvre rapide et efficace de la Loi sur les ressources biologiques de 2014 et l'harmonisation avec les instruments juridiques et réglementaires en vigueur concernant les ressources génétiques et biologiques. Le cadre devrait être en conformité avec la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Nagoya, prenant en compte d'autres processus internationaux pertinents. Il doit également bénéficier du soutien nécessaire pour renforcer les capacités nationales dans divers domaines, en vue d'une mise en œuvre efficiente aux niveaux national et local.

C'est dans ce contexte que le Projet FEM-PNUD a été lancé. Son objectif est de consolider les actions de conservation et d'utilisation durable des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés en Algérie à travers le développement et la mise en œuvre d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès et le partage des avantages (APA), conformément aux dispositions de la CDB et du Protocole de Nagoya.

Pour atteindre ces objectifs, le projet sera axé sur deux composantes principales, comme suit :

1. Développer une politique nationale, et un cadre juridique et institutionnel ;
2. Renforcer les capacités des institutions nationales compétentes.

Le PNUD Algérie, en partenariat avec la Direction Générale des Forêts, auprès du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche, recrute un candidat qualifié pour le poste mentionné ci-dessous. Le contrat d'un an renouvelable sera fondé sur les résultats et sur une évaluation positive des résultats du titulaire. Les conditions d'emploi dépendront du type de contrat proposé.

### III. TACHES ET RESPONSABILITES

L'Expert national en Ressources Génétiques et en dialogue avec les institutions nationales de recherche (EN3) recruté pour le Projet et placé sous l'autorité de l'Analyste au programme PNUD et du Directeur National du Projet, travaillera en étroite collaboration avec le Coordinateur national du projet et le Conseiller technique du projet

#### **Objectifs :**

L'expert national en RG et en dialogue avec les institutions nationales de recherche joue un rôle clé dans l'équipe de consultants en matière de documentation sur les ressources génétiques existantes en Algérie. Il travaillera en étroite collaboration avec des interlocuteurs spécialisés dans les catégories de RG (agricoles, plantes sauvages, marines, faune domestique, faune sauvage, microorganismes, etc.). Il fournit les informations techniques et scientifiques pertinentes aux consultants juridiques et aux consultants assurant l'interface avec le secteur privé. Assure le dialogue avec les institutions nationales de recherche. Il remplit un rôle de coordination et d'interlocuteur pour les actions de formation traitant des RG prévues dans le projet.

#### ***PRINCIPALES TACHES***

- Établir un inventaire des institutions/universités conduisant des recherches sur les ressources biologiques/génétiques, et en particulier sur leur composition (bio) chimique, leurs caractéristiques génétiques, leurs usages agronomiques, médicaux, etc., y compris les connaissances traditionnelles associées ;
- Réaliser un inventaire des utilisateurs actuels et potentiels des ressources génétiques, y compris les utilisations spécifiques ;
- Recenser les acteurs compétents et l'expertise existante pour mettre en œuvre le Protocole de Nagoya (bases de données des réseaux au niveau national) ;
- Élaborer un plan de développement du Centre national d'échange sur l'APA, visant l'information aux niveaux national et international afin d'utiliser les meilleurs outils de communication pour les activités liées à l'APA ;

- Contribuer à la mise en place au sein du Centre national d'échange sur l'APA des informations pertinentes sur les RG nationales et leur valorisation potentielle ;
- Établir une liste d'indicateurs pour suivre la mise en œuvre de l'APA au niveau national, afin d'assurer le suivi et le respect des obligations ;
- Élaborer un plan pour la mise en place des points de contrôle, pour assurer un suivi de l'utilisation des ressources génétiques, y compris la désignation d'un ou de plusieurs points de contrôle ;
- Contribuer à l'élaboration de lignes directrices sur les ressources génétiques nationales, leurs caractéristiques et leur valorisation potentielle ;
- Participer à la conception et l'animation de sessions de formation prévues dans le volet du renforcement des capacités des différentes catégories de parties prenantes sur l'APA ;
- Contribuer à l'élaboration de contrats/accords modèles, inspirés de ceux utilisés dans les pays avancés dans ce domaine, mais adaptés au contexte national ;
- Contribuer à l'élaboration d'un manuel de vulgarisation des conditions nationales et internationales des transactions économiques des RG ;
- Contribuer à l'élaboration d'un accord modèle public-privé, adapté au cadre juridique national pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya ;
- Participer aux réunions et ateliers organisés dans le cadre du projet ;
- Travailler en étroite collaboration avec les consultants à long terme le Coordonnateur National du Projet et les autres membres de l'équipe ;
- Contribuer à la préparation du rapport final.

#### IV. PRODUITS ATTENDUS (LIVRABLES)

- Inventaire des institutions/universités conduisant des recherches sur les ressources biologiques/génétiques, et en particulier sur leur composition (bio) chimique, leurs caractéristiques génétiques, leurs usages agronomiques, médicaux, etc., y compris les connaissances traditionnelles associées ;
- Inventaire des utilisateurs actuels et potentiels de ressources génétiques, y compris les utilisations spécifiques ;
- Inventaire des acteurs institutionnels qui doivent être impliqués dans le développement de la stratégie de mise en œuvre (p.ex. forêts, agriculture, santé, communautés locales, recherche et technologies, associations professionnelles, etc.) ;
- Inventaire des acteurs qui jouent un rôle dans la gestion et la gouvernance des ressources biologiques (par exemple, autorités chargées de faire respecter les aires protégées, communautés locales, banques de gènes, sélectionneurs) ;
- Inventaire des acteurs qui seront affectés par la mise en œuvre d'une réglementation nationale sur l'APA (p. ex., acteurs susmentionnés, secteur de la santé, institutions de recherche, secteur privé utilisant les RB/RG et les connaissances locales associées) ;
- Éléments clés d'une stratégie nationale de recherche/développement pour la connaissance et la valorisation des RG (objectifs, approche, maître d'œuvre et partenaires) ;
- Document de synthèse des informations disponibles (documents, thèses, publications et rapports) se rapportant aux recherches menées sur les ressources génétiques du pays ;
- Plan de développement du centre national d'échange sur l'APA ;
- Document sur la mise en place au sein du Centre d'échange national sur l'APA des informations pertinentes sur les RG nationales et leur valorisation potentielle ;
- Document sur la mise en place de l'information pertinente sur les RG nationale et de valorisation potentielle au sein du Centre d'échange national sur l'APA ;
- Liste d'indicateurs pour suivre la mise en œuvre de l'APA au niveau national, afin d'assurer le suivi et le respect des obligations ;
- Programmes de formation adaptés des scientifiques et des agents techniques sur l'APA et les RG.

#### V. COMPETENCES

##### **COMPETENCES PRINCIPALES**

- De préférence un doctorat ou un diplôme d'études supérieures (MSc) en ressources génétiques ou en biologie végétale ou animale ou équivalent, avec une très bonne connaissance de la CDB, du Protocole de Nagoya et du Protocole de Carthagène ;

- Une expérience confirmée de 5 années dans la conduite des recherches sur les ressources génétiques nationales, dans les réseaux de recherche,
- Expérience de 5 ans établie dans la conduite des sessions de formation et dans la rédaction de documents pertinents (publications, rapports et documents connexes) ;
- Capacité à communiquer efficacement oralement et par écrit, et de présenter des informations complexes et techniques à des auditoires techniques ou généraux;
- La connaissance de l'arabe et du français est obligatoire et celle de l'anglais est un atout ;
- La connaissance et la compréhension des décisions et processus de l'APA est un atout.

## VI. QUALIFICATIONS

<i>Education:</i>	De préférence un doctorat ou un diplôme d'études supérieures (MSc) en ressources génétiques ou en biologie végétale ou animale, avec une bonne connaissance de la CDB, du Protocole de Nagoya et du Protocole de Carthagène ;
<i>Expérience:</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une expérience confirmée dans la conduite des recherches sur les ressources génétiques nationales, dans les réseaux de recherche, et dans le suivi des négociations relatives au Protocole de Nagoya ;</li> <li>○ Expérience établie dans la conduite des sessions de formation et dans la rédaction de documents pertinents (publications, rapports et documents connexes) ;</li> <li>○ Capacité à communiquer efficacement oralement et par écrit, et de présenter des informations complexes et techniques à des auditoires techniques ou généraux ;</li> <li>○ Des connaissances avérées sur la Convention sur la Diversité Biologique, le Protocole de Nagoya, les Ressources Génétiques seraient un atout.</li> </ul>
<i>Langues:</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ La connaissance de l'arabe et du français est obligatoire et celle de l'anglais est un atout.</li> </ul>

## VI. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE

### **OFFRE TECHNIQUE**

- CV et P11 (annexe 4) dûment rempli et signé indiquant au moins trois personnes de référence,
- Formulaire de confirmation d'intérêt et de disponibilité (annexe 3) dûment rempli et signé ;
- Note méthodologique expliquant l'approche proposée pour l'exécution de la mission, ainsi qu'un plan de travail (calendrier).

### **OFFRE FINANCIERE**

L'offre financière doit être forfaitaire pour la réalisation des produits attendus (livrables) selon le calendrier d'exécution proposé pour cette mission. L'offre doit être exprimée en Dinars algériens.

N.B. : les frais induits par la participation aux ateliers organisés dans le cadre du projet sont pris en charge par le projet.

## VII. CRITERES D'EVALUATION DE L'OFFRE

Les offres seront évaluées en deux étapes selon les critères suivants :

### **A. EVALUATION TECHNIQUE**

<b>Critère technique</b>	<b>Note</b>	
1	Un doctorat ou un diplôme d'études supérieures (MSc) en ressources génétiques, ou en biologie végétale ou animale ou branches similaires, avec une bonne connaissance de la CDB, du Protocole de Nagoya et du Protocole de Carthagène.	15
2	Une expérience confirmée dans la conduite des recherches sur les ressources génétiques nationales, dans les réseaux de recherche, et dans le suivi des négociations relatives au Protocole de Nagoya.	30
3	- Expérience confirmée dans la conduite des sessions de formation et dans la rédaction de documents pertinents (publications, rapports et documents connexes).	15

4	La connaissance et la compréhension des décisions et processus de l'APA est un atout.	10
Total		70

### **B. EVALUATION FINANCIERE**

Les offres qualifiées ayant obtenues 70 % à l'évaluation technique passeront à l'évaluation financière.

Chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec l'offre financière la moins disante (Fm) de la manière suivante :  **$NF = 100 \times Fm / F$**  (F étant le prix de l'offre financière).

Pour finir, les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations (70% pour la proposition technique ; 30% pour la proposition financière) ; pour aboutir à une note globale (NG).

Le marché sera adjudgé à l'offre ayant obtenu la note globale (NG) pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité).

### **I. DEPOT DES CANDIDATURES**

- Les candidat(e)s intéressé(e)s voudront bien adresser leur candidature en indiquant la référence à l'adresse suivante : **procurement.project.dz@undp.org 15 jours après la publication de cet avis.**
- *Seules les candidatures répondant aux critères susmentionnés seront prises en considération.*